

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2024



AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

agents lauréats de l'examen professionnel

statut particulier : décret 88-547 du 6 mai 1988

C-2

En 2024, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
1° • Cadre d'emplois des adjoints techniques • Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	• examen professionnel • 7 ans au moins de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2° Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	• examen professionnel • 7 ans au moins de services effectifs dans leur cadre d'emplois • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le mardi 31 octobre 2023 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2023

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées Orientales,
Robert GARRABE